



## Déclaration du SNUipp-FSU 42 CAPD du 11 mai 2016



### L'ISAE

Le SNUipp-FSU se félicite que l'ISAE soit enfin portée à 1 200 euros dès la rentrée 2016. Il demande néanmoins qu'elle soit versée à tous les enseignants des écoles et rappelle que le dossier de la revalorisation reste sur la table.

Le gouvernement a fait le bon choix en portant l'ISAE à 1200€ annuels, à égalité de l'indemnité du second degré (ISOE). Cela constitue une avancée importante vers la reconnaissance de l'engagement professionnel des enseignants du primaire qui s'investissent sans compter pour la réussite de leurs élèves. C'est un geste légitime de reconnaissance.

### Le mouvement

Environ un tiers des professeurs des écoles ligériens a participé au mouvement encore cette année. Comme les années précédentes, le SNUipp s'attache à rendre ce mouvement plus transparent en publiant le mouvement anonymé, ce qui permet aux collègues de vérifier le traitement de leurs nominations. Ce travail est utile puisque près de 3000 connexions ont eu lieu sur cette publication et qu'une centaine de demandes de vérifications, d'explications nous ont été demandées. Permettre de bien comprendre et d'accepter sa nomination, c'est contribuer à rendre l'exercice du métier plus serein. Le SNUipp tient à remercier le service de la DIPER pour le travail accompli et les échanges qui ont eu lieu pour vérifier.

Les plus grandes insatisfactions restent liées à l'obligation de devoir postuler sur tous les postes susceptibles d'être vacants au premier mouvement et à l'inexistence d'une liste fournie des postes à pourvoir au second mouvement.

Cette année encore, des postes sont gelés pour les RASED, ce qui restreint leur mobilité et ne permet pas à une collègue qui postulait pour la formation CAPASH de partir faute de poste dans un éloignement géographique raisonnable.

De plus en plus de PE demandent des congés formation.

Cela questionne sur les possibilités d'évolution de carrière dans notre profession, mais aussi sur la difficulté du métier : inclusion, injonctions nombreuses et parfois contradictoires, demandes institutionnelles plus importantes, manque de confiance et méfiance de la hiérarchie envers le travail accompli. Le nombre de départs reste bloqué à 8 congés depuis 3 ans, il était de 10 auparavant. Les demandes réitérées conduisent à ce que le barème passe au second plan. Nous demandons à ce que le nombre de départs puisse être augmenté l'an prochain.

Le SNUipp regrette que vous n'ayez pas répondu favorablement à la demande de 3 enseignants UPE2A qui demandent un rattachement en Education Prioritaire. En effet, les élèves sont très dispersés sur le territoire, les enseignants couvrent de larges zones géographiques, les déplacements sont inévitables pour que tous les élèves soient suivis. De plus, les prises en charges doivent être régulières pour être efficaces. Rattacher ces personnels, qui sortent du dispositif EP, à nouveau sur des écoles en REP leur permettrait de rentrer dans leurs frais comme leurs autres collègues UPE2A.

**Sur les codes 90 bloquants.** Il s'agit d'une pratique relativement récente de l'inspection académique, le SNUipp-FSU demande que le recours à ce code bloquant soit réservé à des cas très exceptionnels et qu'un entretien explicatif en amont du mouvement soit prévu systématiquement. En effet, le blocage d'un collègue a pour effet de brouiller le mouvement des personnels et cette limitation de mobilité, sans motif apparent, sans garantie de procédure, sans garantie de durée peut s'apparenter à une sanction déguisée. Le SNUipp-FSU demande une transparence totale sur les collègues qui sont concernés par ce code. En tant qu'organisation représentative nous devons impérativement avoir une liste exhaustive des personnels avec le motif qui justifierait le blocage.

Nous demandons donc, pour les mouvements des années à venir, une liste avec les motifs dès le groupe de travail

### **Inspections**

Un chantier a été lancé en début d'année sur les inspections suite à une interpellation des organisations syndicales en CAPD. Nous pointons alors du doigt le malaise de beaucoup de collègues lors des inspections ainsi que les relations parfois difficiles entre collègues et IEN : Quelques mois après, la situation n'a pas évolué et s'est même dégradée dans certaines circonscriptions. Nous avons des remontées de terrain qui nous inquiètent, des collègues qui se sentent mal menés, démotivés, parfois humiliés. Nous sommes des professionnels et, si nous acceptons les remarques et les propositions d'ordre pédagogique, nous ne pouvons, en revanche, tolérer les propos désobligeants voire agressifs. Il est urgent que la bienveillance et l'apaisement dans les relations et dans la communication entre IEN et PE deviennent une réalité pour toutes les circonscriptions de la Loire.

Les écoles ont reçu seulement hier les documents pour préparer les nouvelles modalités d'inspection que vous aviez promises pour début avril, 13 pièces jointes, qui semblent difficiles à prendre en main par les équipes aussi tard dans l'année.